

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société LAND'OR et du public que ladite société a demandé la suspension de la cotation de ses titres à partir du vendredi 28 novembre 2014 en raison de discussions en cours avec un partenaire financier. La société tiendra le marché informé des résultats desdites discussions.

Par conséquent, le CMF a décidé de suspendre la cotation des titres LAND'OR et ce, à partir du vendredi 28 novembre 2014, jusqu'à la publication par la société d'un communiqué de presse clarifiant l'issue des pourparlers.